

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Damien De Keyser, *Conseiller communal-Président* ;  
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;  
Caroline Lhoir, Alexandre Pirson, Françoise de Callatay-Herbiet, Antoine Bertrand, Carine Kolchory, Dominique Harmel, Gerda Postelmans, Helmut De Vos, *Échevins* ;  
Willem Draps, Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Tanguy Verheyen, Georges Dallemagne, Cécile Vainsel, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Marie Cruysmans, Muriel Godhaird, Jonathan de Patoul, Anne Delvaux de Fenffe, Juliette Siaens-Mahieu, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Michel Naets, Danièle Van Crombrughe-Grueloos, Hatiana Martine LUWANA, *Conseillers communaux* ;  
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Alexia Bertrand, Aymeric de Lamotte, Christophe De Beukelaer, Olivia Casterman, Sophie Busson, *Conseillers communaux*.

**Séance du 22.10.24**

---

**#Objet : CC - Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Académie de musique - Règlement d'ordre intérieur - Modification #**

---

Séance publique

**Enseignement francophone - Enseignement néerlandophone**

LE CONSEIL,

Vu le décret du 02.06.1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, et les modifications y apportées ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11.10.2023 relatif au référentiel de compétences, à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la communauté française ;

Considérant l'obligation faite de porter à la connaissance de l'élève ainsi qu'à celle de ses parents ou de la personne investie de l'autorité parentale s'il est mineur lors de son inscription dans un établissement d'enseignement, le règlement d'ordre intérieur ;

Considérant que le règlement d'ordre intérieur doit être mis à jour en raison des modifications apportées par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française précité ;

DECIDE d'approuver le règlement d'ordre intérieur de l'Académie de musique de Woluwe-Saint-Pierre repris en annexe.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération.

30 votants : 30 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,  
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président,  
(s) Damien De Keyser

POUR EXTRAIT CONFORME  
Woluwe-Saint-Pierre, le 25 octobre 2024

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Florence van Lamsweerde

Benoît Cerexhe